

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du
JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville****OBJET : D19 - Journée de sensibilisation à la perte d'autonomie - Convention de partenariat « Ma maison A'Venir »****Date de convocation : 18 septembre 2020****Nombre de conseillers en exercice : 29****Nombre de présents 21**

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Natacha MICHEL, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjointes ;

Anne DELAUNAY, Jean-Marc REGNIER, Jocelyne PELETTE, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Gaëlle TANGUY, Fabien BLANCHET, Médéric DIRAISON, Julien SARRAZIN, Micheline JULIEN formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 5

Jean-Louis BORDESSOULES à Mme la Maire ; Patrice BOUCHET à Cyril CHAPPET ; Houria LADJAL à Marylène JAUNEAU ; Michel LAPORTERIE à Jean MOUTARDE ; Ludovic BOUTILLIER à Micheline JULIEN.

Absents excusés : 3

Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Hénoc CHAUVREAU ; Patrick BRISSET.

Présidente de séance : Françoise MESNARD, Maire**Secrétaire de séance : Myriam DEBARGE**

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

N° 19 - Journée de sensibilisation à la perte d'autonomie - Convention de partenariat Ma Maison A'Venir

Rapporteur : Mme Natacha MICHEL

A Saint-Jean-d'Angély, la moyenne d'âge est plus élevée que les moyennes départementale et nationale. 38,30 % de la population angérienne a plus de 60 ans (Insee 2015), ce qui représente près de 2 700 Angériens. La qualité de vie des séniors est un enjeu pour la municipalité, qui souhaite organiser le mercredi 21 octobre une journée de sensibilisation à la perte d'autonomie.

Selon les chiffres, près d'une personne âgée sur trois est victime d'une chute à son domicile et notre commune n'échappe pas à la règle. Le soutien à domicile des personnes est un véritable enjeu. C'est pourquoi il a été décidé de mener une campagne de sensibilisation en faisant intervenir des professionnels pour être au plus près du public.

Cette journée s'adressera aux séniors ou non, aux particuliers, aux aidants... Les animations seront entièrement gratuites.

Plusieurs partenaires vont être sollicités pour cette journée :

- Les professionnels de proximité (pharmaciens, magasins médicaux ou autres) pourront déposer leurs supports de communication pour se faire connaître et permettre au public de s'adresser directement à eux en cas de besoin.
- Le réseau sport santé développé sur Saint-Jean-d'Angély animera un stand d'informations pour toute personne s'intéressant au sport-santé.
- L'équipe Resanté-Vous viendra présenter son appartement témoin « Ma Maison A Venir ». Cette équipe de prévention santé fera étape à Saint-Jean-d'Angély pour échanger, accompagner à penser l'évolution du logement pour les prochaines années. Cette maison « Ma Maison A Venir » reconstituée de 25 m² présente les principales pièces d'un logement (entrée, cuisine, salon, salle d'eau et chambre) et expose des « trucs et astuces » pour la vie de tous les jours. Des petits objets pratiques tels qu'un ouvre-bocal électrique, un téléphone et une tablette adaptés ou encore un enfile-bas et un rehausseur de prises pourront être essayés. Un ergothérapeute et un chargé de prévention seront à disposition. Cette animation est gratuite pour la collectivité puisque le projet est financé dans le cadre de la conférence des financeurs. Afin de formaliser ce partenariat, il a été établi une convention qui définit les engagements de chacun.

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20200924-
2020_09_D19-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 25 septembre 2020

Affiché le 25 septembre 2020

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les termes de la convention « Ma Maison A Venir » ci-jointe ;
- d'autoriser Mme la Maire à la signer.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. Mme le Rapporteur, à **l'unanimité des suffrages exprimés (26) :**

- **Pour : 26**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20200924-
2020_09_D19-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 25 septembre 2020
Affiché le 25 septembre 2020

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.